

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/12/2019 au 31/12/2019

N° Cesu employeur : X2045557290007
M. JEAN CHRISTIOPHE SANANES
122 R DU JARDIN PUBLIC
33300 BORDEAUX

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	398,33 x 2,900 % = 11,55	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	398,33 x 6,800 % = 27,09	
MALADIE		405,42 x 13,000 % = 52,70
VIEILLESSE	405,42 x 7,300 % = 29,59	405,42 x 10,450 % = 42,36
ALLOC. FAMILIALES		405,42 x 5,250 % = 21,28
ACCIDENT DU TRAVAIL		405,42 x 2,000 % = 8,11
FNAL		405,42 x 0,100 % = 0,41
CFP		405,42 x 0,550 % = 2,23
CSA		405,42 x 0,300 % = 1,22
CDS		405,42 x 0,016 % = 0,06
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	405,42 x 4,790 % = 19,42	405,42 x 5,230 % = 21,20
IRCEM PREVOYANCE	405,42 x 0,700 % = 2,84	405,42 x 0,960 % = 3,89
POLE EMPLOI		405,42 x 4,050 % = 16,42
TOTAL DES COTISATIONS	90,49	169,88

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus)	:	326,48 €	Net à payer avant impôt sur le revenu: 314,93 € Comprenant 10 % au titre des congés payés
--	----------	-----------------	---

Impôt sur le revenu	Base	:	326,48 €	Net payé en euros	:	314,93 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	31/12/2019
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 4089566 enregistrée le 02/01/2020

Nombre d'heures travaillées:	11	Salaire horaire net (heures normales)	:	28,63 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	405,42 €
		Assiette des cotisations	:	405,42 €